Le 10 décembre 2026

je vote UNSA Aix-les-Bains



ÉLISEZ vos REPRÉSENTANTS
UNSA du PERSONNEL
pour la CAP
(Commission Administrative Paritaire)

ENSEMBLE, faisons d'Aix-les-Bains
un modèle de service public humain et performant !

PRÉSENCE - ÉCOUTE - DIALOGUE

NOS VALEURS REJOIGNENT VOS ATTENTES — **VOS PRÉOCCUPATIONS DICTENT NOS PRIORITÉS**

CE QU'IL FAUT SAVOIR

La **CAP** examine les questions relatives à la situation individuelle et à la discipline des fonctionnaires titulaires et stagiaires de la collectivité.

La CAP est consultée pour :

- ✓ refus de titularisation ou licenciement en cours de stage
- ✓ licenciement du fonctionnaire mis en disponibilité
- ✓ licenciement pour insuffisance professionnelle
- ✓ refus d'une demande de congé de formation syndicale
- ✓ refus d'une formation de perfectionnement en cas de 2 refus successifs
- ✓ sanctions disciplinaires de 2e, 3e et 4e groupe
- ✓ refus de mobilisation du compte personnel de formation (CPF) à la suite de 3 refus consécutifs
- ✓ révision du compte-rendu d'entretien professionnel
- ✓ refus de temps partiel, de congé au titre du compte-épargne temps, de télétravail

NOS POINTS DE VIGILANCE

Sur la discipline :
En conseil de discipline, l'UNSA exigera une procédure équitable : respect des droits de la défense, sanctions proportionnées, égalité de traitement entre agents.

Sur la formation :
C'est un droit, pas une faveur. L'UNSA veillera à ce que le plan de formation serve aussi les demandes individuelles (perfectionnement, préparation aux concours, CPF) et qu'aucun refus ne soit opposé sans justification sérieuse.

Sur les mesures individuelles défavorables :
Refus de titularisation, licenciement, non-renouvellement, refus de temps partiel ou de télétravail : pour chaque dossier, l'UNSA exigera des décisions motivées et transparentes. Derrière chaque avis, il y a une carrière, une vie.

Vous souhaitez en savoir davantage ? Rendez-vous sur : https://www.unsa-aixlesbains.fr/election-bilan

Candidats UNSA aux CAP

CAP C *: -1-LOSCO Christine, Ecole de la Liberté -2-D'ANDREA Christophe, CTM Propreté urbaine -3-CAILLEAUX Nathalie, Parcs et jardins/Production florale horticole -4-BENTALEB Fatiha, Direction CCAS -5-KARAKAN Remzi, Vie des quartiers -6-GUICHET-PITHON Sandrine, Maison des associations -7-VENCHI Nathalie, Ecole Franklin Roosevelt -8-TOUMI Samia, Protocole -9-HALTER Sandrine, Ecole Saint-Simond -10-ENDERLIN Patrice, Maison des associations -11-MORAND Jérôme, CTM Propreté urbaine -12-STOYCHEVA Galina, Ecole élémentaire du Centre.*

CAP B *: -1-METRAL Adeline, Conservatoire/MAJ -2-DENARIE Christophe, Conservatoire/MAJ -3-DELESSE Séverine, Salubrité Polices spéciales du Maire -4-BROUET Céline, Conservatoire/MAJ -5-TRAVERSAZ Damien, Conservatoire/MAJ -6-AVOLEDO Alexandre, Conservatoire/MAJ -7-CURTELIN Sabine, DRH-Carrières Rémunérations -8-GIROD Olivier, DRH-Carrières Rémunérations -9-VERSTRAETE DREVET Frédéric, Sports ETAPS -10-GALLAROTTI Isabelle, Conservatoire/MAJ.*

Agents de la Ville et du CCAS d'Aix-les-Bains,
vous êtes les piliers du service public local.

L'UNSA AIX-LES-BAINS,
votre syndicat de proximité est
à l'écoute, déterminé, engagé et résolument concret.
Depuis de nombreuses années et particulièrement après les élections de 2022, nous obtenons des avancées majeures.

Votre voix compte,
avec vous, nous aurons les moyens et la force de poursuivre les actions pour des conditions de travail convenables, une rémunération juste et un dialogue social apaisé.



Votez UNSA le 10 décembre :

» **Un syndicat proche :** nous sommes sur le terrain, dans vos services.
» **Des résultats concrets** : notre bilan parle pour nous.
» **Une équipe disponible** : permanences, réunions, accompagnement individualisé.
» **Un engagement sans compromis** : dialogue **ou** combat, selon ce qui convient pour vous défendre.
» **L'équité comme valeur centrale** : tous les agents, toutes les catégories méritent le même respect.

UNSA AIX-LES-BAINS 24/26 avenue de Marlioz - 73100 Aix-les-Bains
aix.les.bains@unsa-territoriaux.org // unsa-aixlesbains.fr // 06 34 47 36 43
Accueil : lundi 14h - 18h / mardi 9h - 12h & 14h - 18h
jeudi 14h - 16h / vendredi 10h - 12h
ou sur rendez-vous